

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 3 pouvoirs

Date de convocation
22 septembre 2017

Date d'affichage
22 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'**Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Siva MOURUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO.

Représentés : Noémie GIROD par Sandrine LE GUERN, Colette PERNET par Thierry BESSON, Monique THILLY par Dominique DETERM.

Madame Sylvie LEMERE a été nommée secrétaire

Objet : **DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET GÉNÉRAL**

N° de délibération : **2017_09_29_02**

Rapporteur : **M. BIAUX**

I. AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS

La commune a inscrit au budget des crédits pour les opérations de travaux de réhabilitation de la toiture et bardage de l'atelier municipal (opération 154) et travaux de voiries (opération 236).

Par délibération 2017-06-29-02 du 29 juin 2017, l'opération 154 a fait l'objet d'un ajustement budgétaire suite à l'ouverture des plis du marché.

Les attributaires des marchés des travaux pouvant prétendre au versement de l'avance forfaitaire il convient d'ajuster ces crédits afin de pouvoir la verser et d'inscrire la recette au compte 238.

Dans le cadre des études d'implantation du futur gymnase Louis Grignon, la commune doit inscrire les crédits pour le commencement de l'opération (opération 208).

L'attribution du marché des travaux de nettoyage et démoussage de la toiture de l'église nécessite le transfert des crédits de l'opération cimetière vers l'opération église.

Il convient d'abonder les comptes suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT OP.REELLES : 0.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 35 604.00 €

Chapitre 23 – art. 2313 Travaux en cours sur constructions + 5 000.00 €
Atelier municipal Op 154/020

Chapitre 21 – art. 2111 Terrains Op 208/411 + 17 000.00 €

Chapitre 23 – art. 2184 Mobilier Op 155/020 Mairie	+	13 604.00 €
Chapitre 21 – art. 21318 Construction autre bâtiment public Eglise Op 168/020	+	1 101.00 €
Chapitre 20 – art. 2031 Etudes Cimetière Op 169/020	-	1 101.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : **35 604.00 €**

Chapitre 23 – 238 avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles Op 154/020 atelier mun.	+	9 234.00 €
Chapitre 23 – 238 avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles Op 236/822 voiries (Vieux Fagnières)	+	26 370.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable de la commission des finances du 19 septembre 2017 ;
OUI l'exposé qui précède,

ADOpte la décision modificative n°3 ci-dessus proposée pour le budget principal de l'exercice 2017.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstention
19	0	6

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
 sous sa forme originale le 05/10/2017 à 16:35:55
 Référence : e0d62b84750dc4921010717c46227f0715b42406